



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :  
31/03/2017

Date de convocation :  
10/03/2017

Nombre de délégués :  
En Exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 9  
Absents : 0  
Excusés : 5

L'an deux mille dix sept, le 21 mars, à 18h00, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la communauté d'agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

PRESENTS : P. PETITJEAN, O. MEUGIN, H. OGIER, P. THIEBAUT, C. LAGALICE, D. BAUDARD, N. BOURGEOIS, F. DAVID.

EXCUSES : D. BERNARDIN, M. ESPAZE, JC PICHON, G. FASSETNET, S. MARION, RENE CURLY

PROCURATION : G. FASSETNET à N. BOURGEOIS  
SECRETAIRE DE SEANCE : O.MEUGIN.

N° 17-10

**OBJET : Projet Confluence / Approbation du projet et demande de mise à l'enquête**

L'objectif principal du projet confluence est la restauration de la dynamique fluviale sur le secteur de la confluence au bénéfice des milieux aquatiques.

Au cours de l'année 2016, les choix techniques relatifs aux linéaires de démantèlement des protections, des modalités de réengagement de la dynamique fluviale et des aménagements connexes ont été traduits de manière opérationnelle par les cabinets d'études. De plus, ces éléments ont été discutés lors des différents comités techniques (3 COTECH en 2016) et validés en comités de pilotage (3 COPIL en 2016).

Les moyens mis en œuvre sont de deux ordres. Il s'agit d'une part de supprimer les contraintes (désherbage des berges, suppression d'une partie de la digue du Girard et des casiers, suppression d'un épis), et d'autre part favoriser la reprise de la mobilité dans la réserve (création de 2 encoches, 1 fuseau, réinjection des matériaux alluvionnaires sous la forme d'un banc dans le lit mineur). Parallèlement à ces travaux, des aménagements et mesures d'accompagnement sont prévues pour la valorisation de la réserve et la conciliation avec les usages locaux (roselière, plate-forme...).

Compte-tenu notamment de la nécessité de préservation des espèces et des aléas météorologiques, les travaux se dérouleront en deux phases principales : travaux de déboisement et premiers terrassements fin 2017, suite des terrassements à l'automne 2018. Le montant prévisionnel des travaux est de 750 000 € HT.

Le projet est soumis à différents régimes d'autorisation compte-tenu de la complexité de celui-ci : autorisation loi sur l'eau « IOTA », occupation temporaire du domaine public, dérogation destruction d'espèces protégées, défrichement, Natura 2000, travaux en réserve nationale, déclaration d'intérêt général.

REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT - JURA

Monsieur le Président :

- EXPOSE le contenu détaillé du projet
- INFORME que conformément à la législation en vigueur, une enquête publique est nécessaire dans le cadre de la procédure administrative d'autorisation des travaux,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de « restauration de la dynamique fluviale au droit de la confluence Doubs Loue »,
- **DEMANDE** la mise à l'enquête publique du projet,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives aux demandes d'autorisation nécessaires,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rattachant à la présente délibération
- **AUTORISE** LE Président à signer toute pièce relative à la poursuite du projet comme la consultation pour les marchés de travaux.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrick PETITJEAN.

